



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Madagascar

Question écrite n° 665

Texte de la question

M. Jean-Paul Dupré attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les conséquences pour nos compatriotes établis à Madagascar et pour l'avenir de nos relations avec ce pays des hésitations de la France quant à la reconnaissance des changements politiques issus de la dernière élection présidentielle malgache. L'absence de représentation de la France lors des cérémonies de la fête nationale malgache, le 26 juin, à Antananarivo, a été très mal perçue par une très grande partie de la population qui a vu en elle la marque du soutien de notre pays au président sortant et à son régime. Il en résulte une situation des plus précaires pour nos ressortissants, voire leur mise en danger puisque des agressions physiques, matérielles et des pillages de domicile auraient déjà été signalés. Cette situation appelle des mesures urgentes. Il lui demande quelles sont les intentions du Gouvernement pour normaliser au plus tôt nos relations avec ce pays.

Texte de la réponse

La France s'est conformée tout au long des élections présidentielles comme de la crise post-électorale au principe de non-ingérence, invitant les parties présentes au respect des institutions et à la recherche d'une solution négociée. Elle a activement soutenu les efforts de médiation africaine, qui ont par deux fois réuni les protagonistes à Dakar. Le 2 juillet, M. Marc Ravalomanana a entamé des négociations avec le parti du pouvoir sortant, et lui a ouvert son gouvernement. Il a aussi annoncé des élections anticipées. C'est en reconnaissance de ces gestes, accomplis par le président Ravalomanana dans le sens des accords de Dakar, ainsi que de la réconciliation nationale demandée par l'organe central de l'OUA à Addis-Abeba le 21 juin, que le ministre des affaires étrangères a effectué un voyage à Madagascar, afin de soutenir le processus en cours. Les 24 et 25 juillet, le Premier ministre Jacques Sylla a réservé la première visite officielle à l'étranger du nouveau gouvernement à la France. Des entretiens ont été organisés avec les présidents des assemblées, le Premier ministre, le ministre des affaires étrangères et le ministre délégué à la coopération et à la francophonie, qui ont été l'occasion de placer la relation franco-malgache dans une nouvelle perspective. La France reste le premier investisseur et le premier partenaire commercial de la Grande Ile. Madagascar a besoin du secteur privé français pour le redressement de son économie, comme pour son développement futur. L'Agence française de développement met en place un fonds de garantie destiné à faciliter la relance de l'activité des entreprises. La France reste aussi le premier bailleur bilatéral de Madagascar. Elle est apparue comme le troisième contributeur, après la Banque mondiale et l'Union européenne, au plan de reconstruction annoncé lors de la « réunion des amis de Madagascar » organisée à Paris sous l'égide de la Banque mondiale. Le nouveau gouvernement malgache est très demandeur de la relance de notre coopération technique, dans le domaine institutionnel en particulier. Sur le plan politique, la France s'efforce de favoriser le retour à la normale des relations de Madagascar avec ses partenaires africains. La communauté française établie à Madagascar est très nombreuse (21 000 personnes environ), et très intégrée (plus de la moitié sont bi-nationaux). Si cette communauté n'a, à aucun moment, été l'objet de menaces spécifiques, les autorités françaises sont restées très vigilantes durant cette crise.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Dupré](#)

Circonscription : Aude (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 665

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 juillet 2002, page 2665

Réponse publiée le : 7 octobre 2002, page 3445